

L'ajournement

La question a été soulevée au Parlement pendant la période des questions orales et je le fais de nouveau pendant le débat sur la motion d'ajournement. La Chambre et le public doivent savoir ce qui en est.

● (1815)

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le député a posé une question à propos de l'écart qui existe entre le taux d'escompte et le taux préférentiel des banques à charte. Comme l'a signalé le ministre des Finances (M. Wilson) dans sa réponse, l'écart a tendance à varier selon les marchés. Depuis une dizaine d'années, l'écart varie entre 0,25 p. 100 et plus de 2,5 p. 100 au Canada. Normalement, l'écart a tendance à se creuser lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse et il a tendance à diminuer en période de hausse, pour la bonne raison que nos établissements financiers font preuve de prudence lorsqu'ils essaient d'évaluer l'évolution du marché. Certes, le gouvernement se réjouit de voir les taux d'intérêt fléchir depuis plusieurs mois.

S'il existe incontestablement un lien entre le taux d'escompte et le taux préférentiel des banques à charte, je tiens à signaler que l'écart n'est pas toujours le même, qu'il n'est pas fixe. L'écart reflète l'évolution de plusieurs marchés différents, comme celui des prêts commerciaux et le marché monétaire commercial. Chacun de ces marchés subit certaines influences propres, et la fluctuation d'un taux, comme le taux d'escompte, n'entraîne pas automatiquement la fluctuation d'un autre.

Lorsque le député a posé sa question, à la fin de janvier, l'écart était de 1,76 p. 100. Je signale aux députés que l'écart n'était plus que de 1,58 p. 100 le 12 février. Même s'il s'est creusé à nouveau pour atteindre 1,71 p. 100, la brève expérience qui a duré un mois et demi montre à quel point il fluctue.

Le taux préférentiel est un facteur du coût des emprunts, mais les députés doivent tenir compte également des autres taux pour voir quelle est l'incidence des derniers changements. Les écarts se sont généralement rétrécis et on a constaté une forte concurrence dans d'autres aspects des ententes hypothécaires. Ainsi, les taux hypothécaires ont considérablement diminué. Les grosses sociétés offrent maintenant toute une gamme de possibilités de paiements anticipés et elles acceptent facilement le transfert des hypothèques.

Comme le sait le député, le 18 décembre, le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) a déposé un document intitulé «Le secteur financier: nouvelles directions.» Un des principaux objectifs de ce document consiste à intensifier la concurrence sur les marchés financiers. Les propositions permettront à un nombre plus grand d'entreprise d'intervenir sur le marché, ce dont profiteront non seulement les emprunteurs mais aussi les épargnants qui déposent leur argent auprès des intermédiaires financiers. Le gouvernement présentera un projet de loi visant

à faire entrer ces changements en vigueur dans le courant de l'année.

REVENU CANADA—LA DISPARITION DE REGISTRES SUR MICROFICHES—LE RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

M. Alan Redway (York-Ouest): Monsieur le Président, voici de nouveau le moment de remplir sa déclaration d'impôt. J'ignore si cela vous réjouit beaucoup, mais ce n'est pas mon cas. C'est le moment de l'année où il faut réunir tous ses documents, les trier, remplir sa déclaration et l'envoyer avant l'expiration du délai.

Pour commencer, j'ai toujours de la difficulté à trouver un formulaire de déclaration d'impôt. Cette année, je suppose que ce sera encore plus difficile qu'avant. D'habitude, le ministère du Revenu national m'envoie un formulaire. Je ne suis pas sûr qu'il l'ait fait cette année. Généralement, je remplis ma déclaration moi-même. Je ne fais pas appel à des professionnels. J'aurais déjà dû recevoir mon formulaire. Je crois que cette année, pour économiser de l'argent, le ministère se contente d'envoyer une étiquette si votre déclaration est remplie par quelqu'un d'autre. Certains de mes électeurs me disent que c'est sans doute aussi coûteux que d'envoyer le formulaire. Ils se demandent si le gouvernement économise vraiment de l'argent en procédant ainsi. D'autres me disent que même s'ils remplissent leur déclaration eux-mêmes, Revenu Canada ne leur a pas fait parvenir de formulaire. Ils sont peut-être dans la même situation que moi. Je ne suis vraiment pas content.

Ensuite, je dois essayer de trouver mes T-4 et T-5. J'ai toujours cru qu'ils devaient être envoyés avant le 28 février. Pour une raison ou une autre, il semble que depuis quelques années je reçois mes T-4 plusieurs semaines après le 28 février. J'ignore si le problème vient des Postes ou du Revenu National, mais je ne suis pas très content.

● (1820)

D'habitude, avant de remplir ma déclaration, je regarde quelles sont les déductions dont je peux me prévaloir. Je suppose que vous le faites aussi, monsieur le Président. Cette année, j'ai entendu dire que l'ancien gouvernement libéral avait instauré un crédit d'impôt à la recherche scientifique. J'ai entendu dire que des gens avaient économisé ainsi des millions sinon des milliards de dollars d'impôt. Je suppose que je ne pourrai demander ce crédit d'impôt à la recherche scientifique.

J'ai également entendu dire que l'ancien gouvernement libéral avait instauré une remise d'impôts. Il a ainsi renoncé à des recettes fiscales d'une valeur d'environ 400 millions de dollars qui devaient provenir de Dome Petroleum et de Hudson Bay Mining and Smelting. Je suppose que je n'aurai droit à aucune remise d'impôt cette année et je pense que vous n'y aurez pas droit vous non plus, monsieur le Président. Je vois que vous hochez la tête en signe d'assentiment.